

Call & Surf	Freedom	24
Frais mensuels (CHF)	<b>49.-</b> <sup>⑤</sup>	<b>69.-</b>
Inclus <sup>①</sup> (par mois)	Appels gratuits vers les réseaux fixes suisses en soirée	Appels gratuits vers les réseaux fixes suisses
Prestations incluses	Raccordement DSL max. 10000/1000	
Router WLAN <sup>②</sup>	Gratuit	
Appels <sup>③</sup> vers les réseaux fixe et mobile de TalkTalk en Suisse	Gratuits	
Appels vers les réseaux fixes suisses	07.00-19.00: <b>0.07</b>	19.00-07.00: Gratuits <sup>①</sup>
Appels vers les réseaux mobiles suisses	0.39	
Durée contractuelle minimale <sup>④</sup>	12 mois	

(1) Les appels sont limités à 500 min. (Call & Surf Freedom) resp. 1500 min. (Call & Surf 24) par période de facturation. Après les appels seront facturés avec CHF 0.07 par min. Les minutes gratuites ne peuvent pas être reportées sur la période de facturation suivante. (2) En cas de résiliation, vous devrez nous retourner le modem, sinon des frais de CHF 99.- vous seront facturés. (3) Les appels sont limités à 1000 min. par numéro de client par période de facturation. (4) Le contrat doit être résilié 30 jours avant l'expiration du contrat. TalkTalk chargera une taxe de CHF 300.- si le client ne respecte pas le délai de résiliation contractuelle minimale. (5) Consommation minimale supplémentaire de CHF 9.90 par période de facturation.

**Facturation:** Les prix sont par min. en CHF TVA incl. Seulement pour un usage à titre privé habituel. L'abonnement est valide pour qu'un numéro analogique ou qu'un branchement ISDN (3 numéros). Pour l'ISDN uniquement le numéro principal peut être transféré. Fonctions SMS réseau fixe non disponibles. La vitesse DSL effective dépend de votre raccordement téléphonique (par ex. la distance par rapport à la prochaine centrale téléphonique) et peut être inférieure à celle indiquée. Facturation par tranche de CHF 0.10. Pour les appels payants des frais de connexion de CHF 0.10 par appel sont facturés. Les appels internationaux, les services premium ainsi que les appels vers des numéros spéciaux (p.ex. 08xx, 090x, 18xx, 058) seront facturés en supplément. Si un électricien doit intervenir pour la mise en service, une participation aux frais de CHF 90.- vous sera facturée, celle-ci devra être réglée à l'avance. L'envoi de la facture par la poste est payant, le coût est de CHF 3.- par facture. Les frais pour paiement par bulletin de versement au guichet postal vous seront facturés ultérieurement. Sous réserve de modification des prix.